



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15331 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2504950

Exercice : 2025

Date : 13-11-2025

Page : 1 / 1

EARL BLEY
150 CHEMIN DE VALADIE
46250 POMAREDE
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2504950

Objet : Dossier Dispositif Unique 2025

Prestataire : GAYRAL THIERRY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
166648 Dossier Dispositif Unique > 20 000 et <100 000 ?	1	460,000	460,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	460,00			460,00
Base de TVA	460,00			460,00
Montant TVA	92,00			92,00
Total TTC	552,00			552,00
Net à payer	552,00			552,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valeur titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-6 de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT

0917835 EARL BLEY

Date échéance : 13-12-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504950

CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

552,00